

**Maîtres Philippe ROMBALDI, Thomas FORT, Dominique BARTOLI, Romain QUILICHINI et
Emmanuel CELERI
Notaires associés à AJACCIO (20000), 3 Cours Général Leclerc,**

**CREATION DE TITRE DE PROPRIETE
COMMUNE D'AJACCIO**

Suivant acte reçu par Maître Emmanuel CELERI, Notaire à AJACCIO, le 26 janvier 2022, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions de l'article 2261 du Code Civil concernant :

Monsieur Paul Eric BENETTI, expert-maritime, demeurant à AJACCIO (20090) villa Sole e Macchia Le Finosello. Né à AJACCIO (20000) le 17 février 1961.

Depuis plus de TRENTE ANS (30 ans) : Il a possédé, conformément aux dispositions des articles 2261, 2265 et 2272 du Code Civil, joignant ainsi sa possession avec Monsieur Charles BENETTI, décédé le 4 janvier 1984, à concurrence de la moitié (1/2) et Madame Marie-Louise BERNARDINI veuve BENETTI, à concurrence de la moitié (1/2) ;

Sur la Commune d'Ajaccio, quartier du finosello, une maison d'habitation cadastrée section BC numéro 32 pour une contenance de 11a 82ca, Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière publication de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière ».

Adresse mail de l'étude : rombaldi.formalites@notaires.fr